

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 22 FÉVRIER 2024

**Le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres se réunira
en session ordinaire le :**

**Jeudi 22 février 2024
à 18 h 30
en Mairie d'ONDRES**


ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 12 février 2024.
Lecture des décisions prises par Madame le Maire.

- 2024-02-02- Définition des redevances d'occupation du domaine public à titre commercial – tarifs applicables.
- 2024-02-03- Présentation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées en 2023 à la communauté de communes.
- 2024-02-04- Aménagement d'un tronçon « mode doux » sur la RD810 entre Tarnos et Ondres – Convention de maîtrise d'ouvrage unique et de répartition financière
- 2024-02-05- Aménagement de la RD26, du chemin Tambourin et du chemin L'arriou à Ondres (tranches optionnelles 1 et 2) – Avenant à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la répartition financière des travaux avec la Communauté des Communes du Seignanx.
- 2024-02-06- Convention d'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la réalisation de l'opération de « Construction d'un groupe scolaire »
- 2024-02-07- Adoption des tarifs et règlement intérieur des salles communales.
- 2024-02-08- Débat d'orientations budgétaires 2024.
- 2024-02-09- Convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes.
- 2024-02-10- Convention de participation dans le domaine de la prévoyance.
- 2024-02-11- Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation.
- 2024-02-12- Création d'un emploi permanent à temps complet.
- 2024-02-13- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, emploi de catégorie hiérarchique C, justifié par les besoins du service. Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique)
- 2024-02-14- Modification du tableau des emplois : création de trois postes suite à avancement de grade.
- 2024-02-15- Création de douze emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)

Questions diverses.

Fait à Ondres, le 16 février 2024.

P. Le Maire,
Le Premier Adjoint, par délégation,

Pierre PASQUIER
